

L'éducation aux choix

L'histoire de l'éducation aux choix¹ pourrait correspondre à des variations grammaticales sur le verbe orienter : de « orienter un élève » à « un élève s'oriente », en passant par « un élève est orienté ». Qu'est-ce à dire ?

Dans la formule « **orienter un élève** », l'élève est complément d'*objet* direct² : il subit l'action. Et c'est bien le statut qu'il occupait au début du 20^e siècle, quand se manifestent les premières préoccupations pour l'orientation. À ce moment-là, on s'inquiète, pour l'essentiel, des élèves qui terminent leur scolarité primaire et souhaitent s'engager dans des formations d'ouvrier ou d'employé. À partir de l'observation assez sommaire de leurs capacités et du marché du travail local, on propose aux enfants de s'engager dans tel ou tel métier.

Dans la formule « **un élève est orienté** », l'élève est *sujet passif*. Il est sujet, mais c'est le complément d'agent qui conduit l'action. C'est l'évolution qui se produit dès les années 30. S'impose alors une conception de l'orientation fondée principalement sur des diagnostics d'aptitudes au moyen d'épreuves psychotechniques. Le souci principal sera de perfectionner les méthodes de détection, sans égard pour les processus de formation, des préférences et des choix professionnels. L'aide à l'orientation est fondée quasi uniquement sur l'information.

Dans la formule « **un élève s'oriente** », l'élève est le *sujet* d'un verbe pronominal *réfléchi*. Il devient acteur et prend son sort en main. Et cela, grâce aux ressources qui le documentent de manière bienveillante : des informations ; des personnes extérieures qui accompagnent son projet ; des facultés personnelles qu'on l'aide à découvrir. En fait, dans les années 70, on assiste au véritable début de l'éducation à l'orientation, dans une triple intention :

1. permettre à l'individu de mieux se connaître ;
2. développer toute une série de compétences et d'attitudes nécessaires

à l'élaboration d'intentions d'avenir ;
3. faciliter l'implication du sujet dans le processus d'orientation. On attend d'elle des effets positifs sur la motivation scolaire et sur la réduction des inégalités.

L'ÉDUCATION AUX CHOIX : UNE DÉFINITION ET UN EXEMPLE

Aujourd'hui, la notion d'éducation aux choix est relativement stabilisée. « *L'éducation à l'orientation (on parle aussi d'orientation éducative, d'éducation à la carrière, d'éducation des choix, ou encore d'éducation aux choix) désigne un ensemble de pratiques ayant une composante pédagogique (information, séminaires, visites, etc.) dont la fonction est de préparer les jeunes à faire face au problème de leur orientation.* »³

La méthode qui illustre le mieux cette conception n'est pas toute récente, mais reste sans doute indépassable à l'heure actuelle : l'ADVP, soit l'acti-

vation du développement vocationnel et personnel. Élaborée par des universitaires québécois, elle s'inspire des thèses de Donald SUPER en psychologie développementale, de Joy Paul GUILFORD en psychologie cognitive, et de Carl ROGERS en psychologie humaniste.

Denis PELLETIER, en 1974, la présente en ces termes : « *L'ADVP se propose de guider le développement vocationnel de l'individu et de mobiliser chez lui les ressources cognitives et affectives nécessaires à l'accompagnement des tâches développementales.* »⁴

Leur thèse principale : les tâches développementales auxquelles le sujet est confronté relativement à son avenir sont au nombre de quatre, et elles constituent la « séquence vocationnelle » (cf. tableau ci-dessous).

TÂCHES DÉVELOPPEMENTALES	PROCESSUS COGNITIFS MIS EN ŒUVRE
Exploration Découverte de soi (gouts, traits de caractère, préférences...) et de son environnement (études et professions)	Pensée divergente Processus utilisé pour produire des idées créatives en envisageant de nombreuses options possibles
Cristallisation Comprendre, ordonner les informations, dresser en quelque sorte la carte du territoire pour s'y situer, se positionner	Pensée conceptuelle Processus qui permet de synthétiser différentes idées pour trouver une nouvelle solution
Spécification Hiérarchisation des solutions envisagées afin de faire un choix	Pensée évaluative Processus par lequel les éléments sont pesés, acceptés ou refusés
Réalisation Temps de la concrétisation et de la mise en œuvre d'un plan d'action	Pensée implicative Processus qui permet de consolider sa décision et s'y engager en posant des actes constructifs et conséquents



© everystockphoto

L'activation du développement implique aussi des expériences à vivre où l'on s'intéresse aux contenus subjectifs et émotifs vécus. Depuis lors, nombre de méthodes, qui s'inspirent peu ou prou de l'ADVP, se sont développées. Elles cherchent à rencontrer trois types d'objectifs :

- *des objectifs généraux clairement définis* : orienter, évidemment, mais aussi bénéfices collatéraux, socialiser, intégrer à l'école, motiver pour le travail scolaire ;

- *des objectifs spécifiques, surtout cognitifs* : développer des procédures mentales, transmettre des connaissances, réfléchir sur des expériences ;

- *des objectifs sur la maturité vocationnelle* : modifier la connaissance des métiers et des filières de formation, modifier la connaissance et l'image de soi, renforcer la capacité à explorer, à décider, à planifier, à mobiliser des ressources.

LES EFFETS DE L'ÉDUCATION AUX CHOIX

Paradoxalement, les effets de l'éducation aux choix ne sont pas massivement positifs, et les résultats des évaluations des méthodes sont parfois ambigus. Ainsi, les effets sur la motivation scolaire sont contrastés, pouvant même se révéler négatifs. On observe aussi une élévation de

l'indécision chez certains, ou une réduction du niveau d'aspiration. Heureusement, les effets sont, sous certains aspects, positifs : représentation des métiers plus différenciée ; image de soi plus fine ; choix plus diversifiés et mieux argumentés ; conscience plus aigüe des facteurs favorables ou défavorables aux projets ; jeunes plus actifs.

D'autre part, l'observation des mécanismes à l'œuvre dans notre système éducatif et l'analyse des résultats de l'éducation aux choix conduisent à rappeler une mise en garde de la Charte des centres PMS libres : « *Les élèves sans problème scolaire diffèrent tout engagement précis : un parcours honorable est un parcours sans orientation hâtive. Dans cette optique, l'orientation scolaire est trop souvent instrumentalisée et devient une manière de gérer les échecs.* »⁵

VERS UNE VÉRITABLE ÉDUCATION AUX CHOIX

Le Comité de l'enseignement catholique de France a voté, le 3 juillet 2009, un texte intitulé : *L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix*. Il se fonde sur quatre principes de base :

1. s'orienter, c'est chercher l'orient, s'interroger sur le sens d'un itinéraire, construire un chemin de vie ;
2. plutôt que d'éducation à l'orien-

tation, l'enseignement catholique préfère parler d'une éducation aux choix, pour donner sens à sa vie ;

3. c'est un processus à construire dès l'entrée à l'école élémentaire, pour permettre à chaque personne de se connaître et de construire son identité ;

4. à chaque palier de la scolarité, chaque élève doit être accompagné dans les 5 questions : « *Qui es-tu ?* », « *Où en es-tu ?* », « *À quoi rêves-tu ?* », « *Que peux-tu ?* », « *Que veux-tu ?* » C'est là une approche exigeante. Mais c'est à ce prix que l'ambiguïté qui peut s'attacher au processus d'orientation pourra être levée, et que pourra se déployer une véritable éducation aux choix. ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. Source : Jean GUICHARD et Michel HUTEAU (sous la direction de), *Orientation et insertion professionnelle – 75 concepts clés*, Dunod, Paris, 2007, pp. 157-165

2. L'usage de cette ancienne dénomination ne correspond pas à un relent passéiste, mais à une intention.

3. *Op. cit.*, p. 157

4. Denis PELLETIER et al., *Développement personnel et croissance personnelle*, Montréal, Québec, McGraw-Hill, 1974, pp. 3-4

5. Centres PMS libres, *Charte*, avril 2007, p. 8